

qu'Elles ne donnaient une prompte & entière
satisfaction à cet égard, en faisant punir ri-
goureusement les coupables de la catastrophe
des deux Bâtimens Chinois, & en expédiant des
ordres efficaces dans les Indes, pour la révo-
cation des Edits contraires aux Traités, &
pour empêcher qu'il n'y arrivât plus rien
dans la suite qui pût porter atteinte à l'ami-
rié sincère dont S. M. Brit. donnoit, en tou-
te occasion, des preuves éclatantes à la Ré-
publique : Que le Roi étoit fort éloigné de
prétendre aucune innovation ; mais qu'il étoit
fermement résolu de soutenir ses sujets dans
leurs justes droits & prétentions.

La Réponse des Etats Généraux, porte ce qui
suit : *Que Leurs Hautes Puissances ayant examiné
le Mémoire présenté par le Comte de Holdernesse ;
ont jugé convenable d'en envoyer copie aux Dire-
cteur de la Compagnie des Indes Orientales, pour
qu'ils ayent à faire parvenir leur avis, le plutôt
qu'il sera possible, à L. H. P. en les informant
s'ils ont connoissance des prétentions dont on se plaint
à l'égard des Gouverneurs de l'Etat dans les Indes ;
ainsi que du traitement violent fait à deux Bâti-
mens Chinois, & de leur faire savoir, en même
tems, quelle réponse ils ont eue de ce pays là, sur
les plaintes faites antérieurement par le Comte de
Sandwich, afin de pouvoir en donner connoissance
au Comte de Holdernesse ; & qu'il seroit répondu
provisionnellement à ce Ministre : Que L. H. P. dans
l'étroite union où Elles ont l'honneur & le bonheur
de vivre avec S. M. Brit. ont appris, avec beau-
coup de déplaisir, les plaintes qui leur ont été fai-
tes sur la conduite de leurs sujets dans les Indes :
Qu'elles n'ont aucune intention d'y introduire des
nouveaux*